

ARTICLE 1 - Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente constituent, conformément à l'article L 441-6 du Code du Commerce, le socle unique de la relation commerciale entre les parties.

Elles ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles la société A2CF SERVICES (« Le Prestataire ») fournit aux Clients professionnels (« Les Clients ou le Client ») qui lui en font la demande, via le site internet du Prestataire, par contact direct ou via un support papier, les services suivants : - Tous services de formations initiales (post BAC), de formations continues pour adultes, tous conseils aux entreprises (« les Services »).

Elles s'appliquent, sans restriction ni réserve, à tous les Services rendus par le Prestataire auprès des Clients de même catégorie, quelles que soit les clauses pouvant figurer sur les documents du Client, et notamment ses conditions générales d'achat.

Conformément à la réglementation en vigueur, ces Conditions Générales de Vente sont systématiquement communiquées à tout Client (hors grossistes) qui en fait la demande, pour lui permettre de passer commande auprès du Prestataire. Elles sont également communiquées à tout Client préalablement à la conclusion d'une convention unique visée à l'article L 441-7 du Code du Commerce, dans les délais légaux.

Toute commande de Services implique, de la part du Client, l'acceptation des présentes Conditions Générales de Vente et des conditions générales d'utilisation du site internet du Prestataire pour les commandes électroniques.

Les renseignements figurant sur les catalogues, prospectus et tarifs du Prestataire sont donnés à titre indicatif et sont révisables à tout moment.

Le Prestataire est en droit d'y apporter toutes modifications qui lui paraîtront utiles.

Conformément à la réglementation en vigueur, le Prestataire se réserve le droit de déroger à certaines clauses des présentes Conditions Générales de Vente, en fonction des négociations menées avec le Client, par l'établissement de Conditions de Vente Particulières.

ARTICLE 2 – Commandes

2-1 PRISES DE COMMANDES

Les ventes de Services ne sont parfaites qu'après validation par le Client d'un devis sur lequel il appose « bon pour accord » et qu'il retourne au Prestataire par courrier postal ou électronique et après acceptation expresse et par écrit électronique de la commande du Client par le Prestataire.

Annexé au devis, établi par la société A2CF SERVICES, figure un document reprenant le montant du forfait relatif aux frais engagées par le Formateur, le Client doit l'accepter expressément en y apposant la mention « bon pour accord ».

Le Prestataire dispose de moyens de commande (y compris d'acceptation et de confirmation) électroniques (références des sites) permettant aux Clients de commander les Services dans les meilleures conditions de commodité et de rapidité.

Pour les commandes passées exclusivement sur internet, l'enregistrement d'une commande sur le site du Prestataire est réalisé lorsque le Client accepte les présentes Conditions Générales de Vente en cochant la case prévue à cet effet et valide sa commande. Le Client a la possibilité de vérifier le détail

de sa commande, son prix total et de corriger d'éventuelles erreurs avant de confirmer son acceptation (article 1127-2 du Code Civil). Cette validation implique l'acceptation de l'intégralité des présentes Conditions Générales de Vente et constitue une preuve du contrat de vente.

La prise en compte de la commande et l'acceptation de celle-ci sont confirmées par l'envoi d'un mail.

La société AC2F SERVICES se réserve le droit de refuser l'acceptation d'une commande dans le cas où le Client ne serait pas à jour dans le paiement des prestations de services précédentes.

Les données enregistrées dans le système informatique du Prestataire constituent la preuve de l'ensemble des transactions conclues avec le Client.

DOCUMENTS CONTRACTUELS :

A la demande du client, la société AC2F SERVICES lui adresse soit

- la convention de formation professionnelle continue conformément aux dispositions légales
- soit un contrat de formation ou de conseils

Le client s'engage à retourner le document dûment signé et daté dans les plus brefs délais à la société AC2F SERVICES, accompagnés si besoin des informations demandées.

2-2 MODIFICATION DE COMMANDES

Les éventuelles modifications de la commande demandées par le Client ne seront prises en compte, que si elles sont adressées par courrier postal envoyé en recommandé avec un accusé réception, ou par voie électronique, 15 jours au moins avant la date prévue pour la fourniture de Services commandés, après signature par le Client d'un bon de commande spécifique et ajustement éventuel du prix.

2-3 ANNULATION

Toute annulation de commande doit faire l'objet d'une demande écrite par courrier électronique adressé à l'adresse suivante, 5 rue du Nord 42380 LA TOURETTE, à laquelle la société A2CF SERVICES retourne par courrier électronique une confirmation de prise en compte de la demande d'annulation.

Les délais précisés ci-après courent à compter de la réception du courrier électronique envoyé par le Client.

En cas d'annulation de la commande par le Client après son acceptation par le Prestataire :

- Annulation entre 15 jours et 30 jours francs avant la date de la formation : le client s'engage à régler 50% de la somme totale figurant sur le devis signé et accepté y compris le forfait des frais du Formateur.
- Annulation dans les 14 jours francs précédents la date de la formation : le client s'engage à régler 100 % de la somme totale figurant sur le devis signé et accepté y compris le forfait des frais du Formateur.

Même si le Client garde la possibilité de différer la formation dans les 6 mois suivants la date prévue initialement, sous réserve des disponibilités de la société A2CF SERVICES, le règlement intervient le jour de l'annulation.

Une fois la prestation de service commencée, toute annulation ou interruption entraîne la facturation du prix total mentionné sur le devis accepté de la prestation de services, déduction faite le cas échéant des factures déjà payées.

Les sommes dues à titre d'indemnisation sont indiquées comme telles sur la facture adressée au Client, et ne peuvent en aucun cas être imputée sur le montant de la participation au développement de la formation professionnelle.

ANNULATION PAR A2CF SERVICES :

A2CF SERVICES se réserve le droit d'annuler ou de reporter une prestation de service si le nombre minimal de participants n'est pas atteint pour les formations répondant à des exigences légales.

Dans le cadre d'une formation commandée par une seule entreprise devant être diligentée soit dans ses propres locaux ou à l'extérieur de ceux-ci soit dans les locaux de la société A2CF SERVICES, et dès lors que le quota minimum exigé par des dispositions légales n'est pas atteint, le Client s'engage à régler les jours de formation annulés suivant le devis accepté y compris les frais forfaitaires relatifs au Formateur.

Même si le Client garde la possibilité de différer la formation dans les 3 mois suivants la date prévue initialement, sous réserve des disponibilités de la société A2CF SERVICES, le règlement intervient le jour de l'annulation.

L'annulation ou le report de la prestation de services ne pourra donner lieu à aucun versement de dommages et intérêts à quelque titre que ce soit.

ARTICLE 3 - Tarifs

Les prestations de services sont fournies aux tarifs du Prestataire en vigueur au jour de la passation de la commande, selon le devis préalablement établi par le Prestataire et accepté par le Client, comme indiqué à l'article " Commandes " ci-dessus. Les prix sont indiqués sur le devis et/ou la convention et/ou le contrat de formation.

Les tarifs s'entendent nets sans TVA dans le cadre de la formation professionnelle continue. Dans les autres cas, la société AC2F SERVICES étant assujettie à la T.V.A, elle sera appliquée en sus du prix HT.

Une facture est établie par le Prestataire et remise au Client lors de chaque fourniture de Services.

PRISE EN CHARGE PAR UN ORGANISME TIERS :

Lorsque la prestation de service (formation) est prise en charge par un organisme tiers (OPCA ...), il appartient au Client :

- De faire la demande de prise en charge avant le commencement de la formation, de s'assurer de la bonne fin de cette demande ainsi que du paiement par cet organisme.
- D'indiquer sur le devis et/ou la convention et/ou le contrat de formation : le nom, adresse de l'organisme tiers à qui sera facturée la prestation de service.

Dans le cas où le dossier de prise en charge de la prestation de services par l'organisme tiers n'est pas arrivé auprès d'A2CF SERVICES avant le commencement de la prestation de services, l'intégralité de la prestation de services sera facturée au Client.

Dans le cas où l'organisme tiers refuserait de payer l'intégralité de la charge qui lui revient suite à des absences, à un abandon ou pour quelques causes que ce soit, le Client s'engage à payer l'intégralité du prix de la prestation de services, qui lui sera facturé.

ARTICLE 4 - Conditions de règlement

4-1 . Délais de règlement

Le prix est payable comptant, en totalité au jour de la réception de facture adressée dès le dernier jour de la prestation de services au Client. Le paiement s'effectue exclusivement par virement bancaire dans les 30 jours après l'envoi de la facture par voie électronique.

Aucun frais supplémentaire, supérieur aux coûts supportés par le Prestataire pour l'utilisation d'un moyen de paiement ne pourra être facturé au Client.

Aucun escompte ne sera pratiqué par le Prestataire pour paiement avant la date figurant sur la facture ou dans un délai inférieur à celui mentionné aux présentes Conditions Générales de Vente.

4-2 . Pénalités de retard

En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par le Client au-delà du délai ci-dessus fixé, et après la date de paiement figurant sur la facture adressée à celui-ci, des pénalités de retard calculées au taux légal s'appliqueront, seront automatiquement et de plein droit acquies au Prestataire, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable.

Une indemnité forfaitaire de 40 euros est due pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement.

Le retard de paiement entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité des sommes dues au Prestataire par le Client, sans préjudice de toute autre action que le Prestataire serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du Client.

En cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, le Prestataire se réserve en outre le droit de suspendre la fourniture des Services commandés ou en cours par le Client, de suspendre l'exécution de ses obligations et les éventuelles remises accordées à ce dernier.

4-3 . Absence de compensation

Sauf accord exprès, préalable et écrit du Prestataire, et à condition que les créances et dettes réciproques soient certaines, liquides et exigibles, aucune compensation ne pourra être valablement effectuée par le Client entre d'éventuelles pénalités pour retard dans la fourniture des Services commandés ou non-conformité à la commande, d'une part, et les sommes par le Client au Prestataire au titre de l'achat desdits Services, d'autre part.

ARTICLE 5 - Modalités de fourniture des Services

Les Services demandés par le Client seront fournis dans un délai maximum de 6 mois à compter de la réception par le Prestataire du devis validé correspondant dûment signé.

Ce délai ne constitue pas un délai de rigueur et le Prestataire ne pourra voir sa responsabilité engagée à l'égard du Client en cas de retard dans la fourniture des Services n'excédant pas 6 mois. En cas de retard supérieur à 6 mois, le Client pourra demander la résolution de la vente sans indemnité.

La responsabilité du Prestataire ne pourra en aucun cas être engagée en cas de retard ou de suspension de la fourniture de la prestation imputable au Client, ou en cas de force majeure

Les Services seront fournis soit au siège social du Client, soit au siège social de la société A2CF SERVICES, ou dans tout autre lieu désigné d'un commun accord entre le Client et A2CF SERVICES.

ARTICLE 6 - Responsabilité

Toute inscription à une formation implique le respect par le Client au règlement intérieur d'A2CF SERVICES ainsi qu'à celui applicable aux locaux dans lesquels sont dispensées la prestation de services. En l'absence de règlement intérieur, le Client s'engage à respecter les locaux et à les laisser dans l'état où il les a trouvés en début de formation.

A2CF SERVICES ne peut être tenue responsable d'aucun dommage, pertes ou vols d'objets et effets personnels, ni d'aucune dégradation diverses pouvant avoir lieu durant la réalisation de la prestation.

ARTICLE 7 - Modalités d'accueil des personnes en situation de handicap pour la formation continue pour adultes

A2CF SERVICES s'engage à accueillir et à accompagner les personnes en situation de handicap dans le cadre de ses formations continues pour adultes, en veillant à la mise en œuvre des mesures nécessaires pour leur permettre de participer pleinement à la formation.

1.1 Accessibilité des locaux et des équipements

Les locaux et les équipements de formation d'A2CF SERVICES sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

1.1.1 Accessibilité des locaux

- Les locaux sont sélectionnés afin de répondre aux obligations d'accessibilités aux personnes à mobilité réduite (PMR) :
 - Rampe d'accès ou ascenseur permettant d'accéder aux locaux de formation
 - Portes d'entrée et de salles de formation suffisamment larges pour permettre le passage d'un fauteuil roulant
 - Sanitaires adaptés aux PMR
- Les locaux sont sélectionnés afin de répondre aux obligations d'accessibilités aux personnes malvoyantes :
 - Signalétique tactile et contrastée
 - Éclairage suffisant
- Les locaux sont sélectionnés afin de répondre aux obligations d'accessibilités aux personnes malentendantes :
 - Boucle à induction magnétique
 - Sous-titrage des supports de formation

Ces locaux sont choisis en partenariat avec « Le Client ».

1.1.2 Accessibilité des équipements

- Les équipements de formation sont accessibles aux personnes en situation de handicap :
 - Projecteurs avec système de sous-titrage
 - Matériel pédagogique adapté (documents audio, ...)

1.2 Aménagements pédagogiques

A2CF SERVICES met en œuvre des aménagements pédagogiques pour permettre aux personnes en situation de handicap de suivre la formation dans les meilleures conditions possibles.

1.3 Communication et accompagnement

A2CF SERVICES met en place une communication claire et transparente avec les personnes en situation de handicap, et leur propose un accompagnement personnalisé tout au long de la formation.

1.3.1 Communication

- Informations sur les modalités d'accueil des personnes en situation de handicap accessibles sur demande
- Rencontre individuelle avec la personne en situation de handicap avant le début de la formation pour identifier ses besoins et mettre en place les aménagements nécessaires
- Communication régulière avec la personne en situation de handicap tout au long de la formation

1.4 Évaluation et suivi

A2CF SERVICES évalue régulièrement la mise en œuvre des mesures d'accueil des personnes en situation de handicap et met en place des actions d'amélioration continue.

1.4.1 Évaluation

- Recueil des avis des personnes en situation de handicap sur les modalités d'accueil et d'accompagnement
- Analyse des données relatives à la participation des personnes en situation de handicap aux formations

1.4.2 Actions d'amélioration continue

- Mise en œuvre d'actions correctives pour remédier aux éventuels dysfonctionnements
- Sensibilisation des équipes d'A2CF SERVICES aux questions du handicap
- Recherche de nouvelles solutions pour améliorer l'accueil et l'accompagnement des personnes en situation de handicap

1.5 Contact

Pour toute information relative aux modalités d'accueil des personnes en situation de handicap, les personnes concernées peuvent contacter A2CF SERVICES par téléphone au 0614113385 ou par courriel à l'adresse suivante : valerie.celette@a2cf-services.fr.

A2CF SERVICES s'engage à respecter les principes de non-discrimination et d'accessibilité universelle, et à mettre tout en œuvre pour permettre aux personnes en situation de handicap de participer pleinement à ses formations continues pour adultes.

ARTICLE 8 - Droit de propriété intellectuelle

Le Prestataire reste seul propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur l'ensemble de ses prestations de services qu'elle propose à ses clients. Tous les contenus, tous les supports pédagogiques ou autres, quel qu'en soit leur forme (papier, vidéo, numérique...) utilisés dans le cadre de la prestation de services restent l'entière propriété de la société A2CF SERVICES.

Le Client s'interdit donc toute reproduction ou exploitation desdits contenus, supports ou autres, sans l'autorisation expresse, écrite et préalable du Prestataire qui peut la conditionner à une contrepartie financière. Toute reproduction effectuée sans le consentement du Prestataire est un acte de contrefaçon pouvant donner lieu à des poursuites civiles et/ou pénales conformément au code de la propriété intellectuelle.

ARTICLE 9 – Imprévision

Les présentes Conditions Générales de Vente excluent expressément le régime légal de l'imprévision prévu à l'article 1195 du Code civil pour toutes les opérations de Fourniture de Services du Prestataire au Client. Le Prestataire et le Client renoncent donc chacun à se prévaloir des dispositions de l'article 1195 du Code civil et du régime de l'imprévision qui y est prévu, s'engageant à assumer ses obligations même si l'équilibre contractuel se trouve bouleversé par des circonstances qui étaient imprévisibles lors de la conclusion de la vente, quand bien même leur exécution s'avèrerait excessivement onéreuse et à en supporter toutes les conséquences économiques et financières.

Cependant, si le changement de circonstances imprévisibles lors de la conclusion du contrat était définitif ou perdurerait au-delà de 30 jours, les présentes seraient purement et simplement résolues selon les modalités définies à l'article « Résolution pour Imprévision ».

ARTICLE 10 - Exécution forcée en nature

La Partie victime de la défaillance pourra, en cas d'inexécution de l'une quelconque des obligations incombant à l'autre Partie, demander la résolution du contrat selon les modalités définies à l'article «Résolution du contrat ».

ARTICLE 11 - Exception d'inexécution

Cependant, si l'empêchement était définitif ou perdurerait au-delà de 30 jours à compter de la constatation de l'empêchement par lettre recommandée avec accusé de réception ou par courrier électronique, les présentes seraient purement et simplement résolues selon les modalités définies à l'article Résolution pour manquement d'une partie à ses obligations.

ARTICLE 12 - Force majeure

Les Parties ne pourront être tenus pour responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs obligations, telles que décrites dans les présentes découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil.

La Partie constatant l'événement devra sans délai informer l'autre partie de son impossibilité à exécuter sa prestation et s'en justifier auprès de celle-ci. La suspension des obligations ne pourra en aucun cas être une cause de responsabilité pour non-exécution de l'obligation en cause, ni induire le versement de dommages et intérêts ou pénalités de retard.

L'exécution de l'obligation est suspendue pendant toute la durée de la force majeure si elle est temporaire. Par conséquent, dès la disparition de la cause de la suspension de leurs obligations réciproques, les Parties feront tous leurs efforts pour reprendre le plus rapidement possible l'exécution normale de leurs obligations contractuelles. A cet effet, la Partie empêchée avertira l'autre de la reprise de son obligation par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou tout acte extrajudiciaire. Si l'empêchement est définitif, les présentes seront purement et simplement résolues selon les modalités définies à l'article « Résolution pour force majeure ».

ARTICLE 13 - Résolution du contrat

Il est expressément convenu entre les Parties que le débiteur d'une obligation de payer aux termes de la présente convention, sera valablement mis en demeure par la seule exigibilité de l'obligation, conformément aux dispositions de l'article 1344 du Code civil.

En tout état de cause, la Partie lésée pourra demander en justice l'octroi de dommages et intérêts.

ARTICLE 14 - Litiges

Pour tous différends ou divergences d'interprétation relatifs à l'exécution ou à la cessation du présent contrat, les parties conviennent de désigner d'un commun accord un Médiateur. Si au terme d'un délai de 8 jours, les parties n'arrivent pas à se mettre d'accord sur le choix de celui-ci, le Médiateur serait désigné par le Président du Tribunal de Commerce de ST ETIENNE statuant en référé à la requête de la partie la plus diligente.

Ce Médiateur réunira les parties, effectuera toutes constatations utiles et les informera des conséquences de leurs positions respectives. Il devra leur proposer, dans un délai de 30 jours les éléments d'une solution de nature à régler leur différend tout en sauvegardant leurs intérêts légitimes. Cette proposition ne sera ni obligatoire, ni exécutoire.

Les frais et honoraires de ce Médiateur seront répartis par moitié entre les parties.

A défaut la partie la plus diligente saisira le Tribunal compétent.

ARTICLE 15 - Langue du contrat - Droit applicable

De convention expresse entre les parties, les présentes Conditions Générales de Vente et les opérations d'achat et de vente qui en découlent sont régies par le droit français.

Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

ARTICLE 16 - Acceptation du Client

Les présentes Conditions Générales de Vente sont expressément agréées et acceptées par le Client, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions générales d'achat, qui seront inopposables au Prestataire, même s'il en a eu connaissance.

ARTICLE 17- Relation clients

Pour toute information, réclamation le client peut s'adresser à la société A2CF SERVICES soit par téléphone au 0614113385, soit par courrier électronique à l'adresse suivante : valerie.celette@a2cf-services.fr

ARTICLE 18 – Politique de protection des données à caractère personnel

Identité du responsable du traitement :

La responsable du traitement des données est la SASU A2CF SERVICES 5 rue du Nord 42380 LA TOURETTE Représentée par son Président Monsieur Henri CELETTE adresse mail : contact@a2cf-services.fr
Téléphone : 06 14 11 33 85

Nos engagements :

Nous apportons un vif intérêt à la confidentialité de vos données personnelles.
Nous ne revendons jamais vos données à des tiers.
Nous mettons toute notre énergie à sécuriser vos données.

Textes :

Loi informatique et liberté du 6 janvier 1978 modifiée, dite « loi Informatique et Libertés »
Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 du 27 avril 2016, dit RGPD.
Nous vous invitons à vous rendre sur le site de l'Autorité de Contrôle : la CNIL pour plus d'informations : <https://www.cnil.fr>.

Qu'est-ce qu'une donnée à caractère personnel ?

Une donnée à caractère personnel est toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable ; est réputée être une « personne physique identifiable » une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale;

Qu'est ce qu'un traitement de données :

Un traitement est toute opération ou tout ensemble d'opérations effectuées ou non à l'aide de procédés automatisés et appliquées à des données ou des ensembles de données à caractère personnel, telles que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement ou l'interconnexion, la limitation, l'effacement ou la destruction;

Quelles données collectons-nous ? pour quelle finalité de traitement ? quelle est la base juridique du traitement mis en place ? durée de conservation des données

Recevoir des informations sur vous nous permet de mieux vous connaître, d'entretenir un lien de confiance, de vous présenter des emplois qui vous correspondent. Toutes les données collectées ne servent qu'à évaluer la capacité d'un candidat à occuper l'emploi proposé.

Pour satisfaire à la transparence et conformément aux articles 13 et 14 du RGPD, nous vous communiquons pour chaque groupe de modalités de collecte, quelles données nous collectons, pour quelle finalité de traitement, la base juridique de la licéité du traitement, et la durée de conservation des données.

1- Collecte de données pour compléter le dossier de la formation POST BAC :

- données collectées : photographie, civilité, nom, prénom, adresse électronique, vidéos effectuées dans le cadre de la formation.
- finalité de traitement : gestion des dossiers administratif et scolaire de l'étudiant, envoi des cours par voie électronique ou sur plateforme de partage d'informations
- vos données nous sont nécessaires pour la gestion des dossiers administratifs et scolaires de l'étudiant.
- durée de conservation des données : Pendant tout le temps de l'année scolaire

2- Collecte de données pour la formation continue adulte :

- données collectées : photographie, civilité, nom, prénom, adresse électronique, vidéos effectuées dans le cadre de la formation.
- finalité du traitement : dans le cadre du contrat d'apprentissage, d'une formation d'acquisition ou maintien de compétences, ou de certification.
- vos données nous sont nécessaires pour les échanges élève/professeur et envoi de document.
- durée de conservation des données : Pendant tout le temps de la formation continue.

3- Collecte de données pour la formation INRS

- données collectées : photographie, civilité, nom, nom de jeune fille, prénom, adresse électronique, date de naissance, n° carte INRS

- finalité de traitement : gestion administrative du dossier INRS, émission et envoi de la carte INRS.
- durée de conservation des données : Pendant toute la durée de validité de la certification obtenue.

Les données collectées sont-elles indispensables à nos relations ?

Conformément aux dispositions légales, nous devons vous signaler les informations vous concernant indispensables à notre relation. Les données que nous recueillons sont indispensables à toute démarche de formations, que nous pouvons vous soumettre.

Le respect du principe de la minimisation :

Nous collectons uniquement les données strictement nécessaires à la réalisation de la finalité du traitement.

Nous utilisons vos données conformément à la législation en vigueur.

Aucune donnée sensible n'est collectée ni traitée.

La protection de vos données :

Nous nous engageons à sécuriser vos données personnelles en adoptant au sein même de notre entreprise une politique de protection des données. Nous mettons en place toutes les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir un niveau de sécurité adapté au risque.

Nous nous efforçons de préserver vos données afin qu'elles ne soient déformées, endommagées, volées, que des tiers non autorisés y aient accès.

Nous travaillons avec des partenaires pour lesquels la sécurité des données est primordiale.

L'accès à vos données :

Seules les personnes de la société A2CF SERVICES intervenant dans le processus de la formation peuvent accéder aux informations données.

Nous ne transférons à aucun partenaire vos données personnelles, à l'exclusion des organismes tiers tels que les organismes de formations signataire du contrat commercial et les OPCO de rattachement.

Vos droits sur vos données personnelles :

DROIT D'ACCES :

Droit à l'accès des données sur simple demande et sans avoir à le motiver, un candidat peut obtenir une copie des données le concernant.

DROIT D'INFORMATION :

Droit de connaître les données collectées, la finalité du traitement, la durée de conservation et si elles quittent l'UE.

DROIT DE RECTIFICATION :

Droit d'obtenir du responsable du traitement, dans les meilleurs délais, la rectification des données à caractère personnel qui sont inexactes. Compte tenu des finalités du traitement, la personne concernée a le droit d'obtenir que les données à caractère personnel incomplètes soient complétées, y compris en fournissant une déclaration complémentaire.

DROIT A L'EFFACEMENT OU DROIT D'OUBLI :

Droit d'obtenir du responsable du traitement l'effacement, dans les meilleurs délais, de données à caractère personnel et le responsable du traitement a l'obligation d'effacer ces données à caractère personnel dans les meilleurs délais. Droit soumis à certaines conditions (art.17 du RGPD).

DROIT DE LIMITATION :

Droit d'obtenir la limitation du traitement sous certaines conditions (art. 18 RGPD).

DROIT DE PORTABILITE :

Lorsque le traitement est fondé sur le consentement ou sur un contrat, et effectué à l'aide de procédés automatisés, le droit de recevoir les données dans un format structuré, couramment utilisé, lisible par machine et interopérable, et de les transmettre à un autre responsable du traitement sans que le responsable du traitement initial y fasse obstacle.

DROIT D'OPPOSITION :

Droit de s'opposer à tout moment au traitement des données, droit de s'opposer au traitement fait à des fins de profilage.

Pour exercer vos droits vous pouvez nous écrire au responsable du traitement des données à l'adresse : contact@a2cf-services.fr ou par courrier à l'adresse postale : A2CF SERVICES, 5 rue du Nord 42380 LA TOURETTE.

Nous nous engageons à vous répondre et à faire le nécessaire dans un délai maximum d'un mois.

Vous pouvez adresser une réclamation (plainte) auprès de l'Autorité de contrôle la CNIL si vous estimez que le traitement de vos données porte atteinte aux règles de protection des données. Pour ce faire, vous devez vous diriger sur le site <https://www.cnil.fr> et utiliser le service « télé service de plainte en ligne ».

Transfert des données personnelles :

Nous nous engageons à ne jamais transférer vos données à l'extérieur du territoire européen.

Nous nous engageons à ne pas vendre vos données personnelles.

Mise à jour du 24/07/24